

RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2023

I. CONTEXTE NATIONAL – MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Plusieurs mesures prises dans le cadre de la loi de finances pour 2023 intéressent les collectivités et donnent une idée du contexte toujours un peu plus contraint auquel les communes doivent faire face.

→ Projet de loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

Les objectifs du PLPFP 2023-2027 :

- Réduire le déficit public en dessous du seuil de - 3 % du PIB à horizon 2027 ;
- Réduire le ratio de dette publique à 111,7 % en 2025 puis 110,9 % en 2027 (contre 112,8 % en 2021).

Pour atteindre ses objectifs, l'Etat table notamment sur :

- La lutte contre les fraudes et la réduction des niches fiscales et sociales peu efficaces ;
- La croissance (avec les effets sur l'activité des efforts d'investissements) ;
- La maîtrise des dépenses publiques des administrations publiques : concernant les APUL (administrations publiques locales), le PLPFP fixe un objectif de progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement inférieur de 0,5 point au taux d'inflation (exemple : si l'inflation est de +4,3 %, la progression attendue sera de $4,3 - 0,5 = +3,8$ %).

→ Concernant la fiscalité

Une actualisation forfaitaire des bases fiscales règle pénalisante pour les contribuables : les ménages et les industries, dont les Cotisations Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), FB-Habitation, FB/CFE industrielles, pourraient progresser, à *taux inchangés et sans variations physique du local*, de près de 7 %. → Implique un ressaut de recettes fiscales en 2023 pour toutes les collectivités à taux d'imposition inchangés.

Cependant, les contribuables devraient profiter en 2023 de mesures de soutien suivantes :

- Suppression de la Taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages ;
- Suppression de la redevance audiovisuelle.

Le barème de l'impôt sur le revenu sera revalorisé de 5.4 % de sorte que le niveau d'imposition devrait être maintenu stable en euros constants en 2023.

→ Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en deux ans pour les entreprises et dès 2023 pour les collectivités

En 2023, les entreprises acquitteront à l'Etat une CVAE réduite de moitié. En 2024 elles seront exemptées de la totalité de la CVAE.

Dès 2023, les collectivités ne percevront plus de CVAE mais une recette de substitution sous forme d'une quote-part de la TVA nationale.

→ Concernant les dispositifs proposés aux collectivités pour faire face à l'inflation

Mise en place d'un « **bouclier énergétique** » exceptionnel en 2023, de soutien face à la hausse 2022-2023 des dépenses d'approvisionnement. 1 500 millions d'Euros sont consacrés à ce dispositif qui ne bénéficiera qu'aux seules collectivités remplissant trois conditions cumulatives strictes et restrictives (mais cela demeure en discussion), pour une compensation partielle des hausses. Ce dispositif sera enclenché à partir des comptes administratifs de 2023, soit seulement courant 2024.

Concernant ce « filet de sécurité pour 2023 » sont éligibles les communes avec :

- Un taux d'épargne brute en baisse d'au moins 25% en 2023 par rapport à 2022 ;
- Un potentiel financier (Fiscal pour les EPCI) inférieur au double de la moyenne de strate ;
- Une augmentation des dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain supérieure à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Ce bouclier énergétique devrait être renforcé et étendu à toutes les collectivités pour la prise en charge des factures d'électricité.

Les collectivités territoriales (*qui n'ont pas accès aux tarifs réglementés de l'électricité*) bénéficieront d'une prise en charge partielle de l'Etat de leur facture d'électricité en 2023.

II. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

A. Les dépenses de fonctionnement en 2023

Les charges à caractère général

De fortes évolutions à prévoir sur ce chapitre pour plusieurs raisons :

→ Les effets de l'inflation

Le budget 2023 devra prévoir des hausses de coût sur les lignes de fournitures tel que l'achat de papier, d'alimentation, de quincaillerie mais également sur les fluides que la Collectivité souhaite budgéter avec une forte hausse.

	2021	Estimatif 2022	% d'évolution à prévoir	2023
Electricité	299 465 €	500 000 €	+ 100 %	1 000 000 €
Gaz	159 205 €	350 000 €	+ 200 %	1 050 000 €

A noter que la restauration municipale devrait elle aussi être impactée par les effets de l'inflation.

La prise en charge par l'Etat des factures d'électricité pourrait permettre à la Ville de revoir sa prévision budgétaire à la baisse sur ce chapitre au moment du vote du budget. Concernant le gaz, le résonnement est inverse, l'incendie qui a touché l'incinérateur de la RIVED remet totalement en cause la possibilité pour la Ville d'être fourni en chaleur fatale et par conséquent accroît le risque d'une consommation 100% gaz sur toute la période de chauffe.

→ La recapitalisation de l'EPA ORSA (Délibération n°21-019 du 30 mars 2021)

En 2023, la Ville apportera un concours financier d'au moins 500 000 € au titre de la convention de consolidation financière signée en 2021 et pour laquelle la Ville s'est engagée à verser la somme de 1 838 319 € d'ici 2025.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023
Recapitalisation de l'EPA ORSA	162 054.80 €	502 272.10 €	600 000 €

La Ville étudie la possibilité de modifier la nature comptable de cette dépense de recapitalisation en la sortant des charges à caractère générale de la Commune. Une inscription de cette charge financière au chapitre des dépenses exceptionnelles est à l'étude.

Cela étant, la Ville doit construire son prévisionnel avec une inscription de 9 000 000 € au chapitre 011 des charges à caractère général.

	2021	Estimé 2022	2023
Chapitre 011	6 399 718 €	7 100 000 €	9 000 000 €
			+ 26,5%

Les dépenses de personnel

Impacts 2023 vs réalisé 2022 : + 550 000 €

Dépenses en moins		Dépenses supplémentaires	
Elections et recensement	- 30 K€	GVT comprenant les avancements de grade	+ 125 K€
Baisse de l'enveloppe job d'été	- 20 K€	Point d'indice	+ 225 K€
Versement capital décès	- 100 K€	RIFSEEP	+ 350 K€
Total	- 150 K€	Total	+ 700 k€
Soit un résultat final de + 550 000 €			

Autres charges de gestion courante

Chapitre budgétaire pouvant là aussi faire l'objet d'une augmentation car la Ville envisage une hausse du coût du service d'enlèvement des ordures ménagères assuré par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) au titre de sa compétence déchets. Si l'enlèvement des ordures ménagère coute plus cher, l'EPT GOSB aura comme solution d'augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'exercice 2023, taux qui a déjà augmenté en 2022 (+ 5.2 % vs 2021). Afin que les Rungissois ne supportent pas une nouvelle hausse de leur fiscalité, le delta entre le coût du service et le produit de la TEOM pourrait être pris en charge par la Ville au titre du FCCT.

Concernant les autres dépenses du chapitre à destination : des associations, du Centre Communal d'Action Sociale et du Théâtre, ces dernières ne devraient pas connaître d'augmentation.

Atténuation de produits

Un chapitre Budgétaire stabilisé pour plusieurs raisons :

- Un FSRIF en baisse (- 42 195 €) car des dépenses réelles de fonctionnement N-2 plus faibles en 2021 qu'en 2020. Pour rappel, cette dépense est plafonnée à 11% des dépenses réelles de fonctionnement de l'année N-2.
- Pas de pénalité liée aux obligations de la loi SRU car la somme de 686 400 € a été versée en 2020 au titre de la surcharge foncière, montant considéré comme dépense déductible permettant à la Ville de ne pas être pénalisée en 2023.

- Pas de modification prévisionnelle en matière de Contribution au Redressement des Finances Publiques. La ville peut dès lors tabler sur une enveloppe de 539 366 €, stable comparativement aux exercices précédents.

Pour le reste un FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) stable et un FPIC en légère hausse qui devrait être similaire à celui versé par la Ville en 2022.

Atténuation de produits	2021	2022	Taux d'évolution 2023 + %	Prévisionnel 2023
FNGIR	2 592 456 €	2 592 456 €	0 %	2 592 456 €
FSRIF	2 585 529 €	2 530 923 €	- 2 %	2 488 730 €
CRFP	539 366 €	539 366 €	0 %	539 366 €
FPIC	569 148 €	539 861 €	+ 3%	557 000 €
LOI SRU	173 446 €	0	0 %	0 €
TOTAL	6 459 945 €	6 202 606 €		6 177 552 €

B. Les recettes de fonctionnement en 2023

Pas de hausse du taux de fiscalité (Foncier bâti / Foncier non bâti).

Pour rappel, Rungis restera en 2023 la Ville qui applique le taux de Taxe foncière le plus faible de l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre.

Taux Foncier Bâti de la Ville de Rungis (2022)	21.85 %
Taux Moyen Foncier Bâti des Communes de l'EPT GOSB (2021)	37.6 %

Comparée à l'évolution des dépenses, l'évolution des recettes reste limitée. Toutefois une augmentation des recettes fiscales est attendue en 2023.

Taxe foncière : une dynamique liée à l'actualisation forfaitaires des bases.

Les simulations du présent document retiennent une actualisation forfaitaire de + 6,5 % en 2023 sur les locaux industriels et d'habitation, sans certitude d'un plafonnement dérogatoire de cette actualisation forfaitaire.

BASES		Estimatif 2022	Hypothèses 2023
BASES	THS	685 278 €	729 821 €
	Foncier Non Bâti	25 600 €	25 600 €
	Foncier Bâti	61 740 472 €	62 888 365* €
Produit fiscal après coef. Correcteur		7 192 725 €	7 322 699 €
+ Compensation d'exonérations fiscales (FB industriel + autres exonérations de TF)		+237 000 €	+ 250 000 €
Produit fiscal (à taux constant)		7 429 725 €	7 572 699 €

* Hors foncier bâti pour les locaux professionnels ce qui induit une actualisation inférieure à 6.5 % sur le bâti.

Accusé de réception en préfecture
094-219400652-20221221-22-083-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Et des perspectives encourageantes sur certaines autres taxes :

- **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

Une augmentation relative mais prévisible de la TLPE puisque la Ville procédera à un recensement des supports publicitaires en 2023. Le dernier inventaire terrain des supports remonte à l'exercice 2018, soit un an avant l'institution de la TLPE sur le territoire de la Ville. Ce nouveau recensement aura au moins le mérite d'être conforme à la réalité du terrain. La Ville pourra dès lors bénéficier de la dynamique publicitaire constatée sur son territoire à tarifs constants.

- **Taxe de séjour**

Les hôtels connaissent un regain d'activité depuis 2022 et le ralentissement de la pandémie leur permettent d'enregistrer des taux de remplissage corrects. Par conséquent, le budget 2023 devra envisager une hausse prévisionnelle de la taxe de séjour en prenant en considération les recettes issues du 1^{er} semestre 2022.

La ville envisage également de modifier courant 2023 le mode d'encaissement de la taxe de séjour en optant pour une facturation trimestrielle visant à rapprocher le produit de la taxe du nombre de nuitées réellement constatées sur un exercice budgétaire.

	2021	2022	2023
IMPOTS LOCAUX	7 075 850 €	7 192 725 €	7 322 699 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	26 530 000 €	26 530 000 €	26 530 000 €
TAXE DE SEJOUR	232 000 €	600 000 €	800 000 €
TAXE D'ELECTRICITE	396 800 €	300 000 €	300 000 €
DROITS DE MUTATION	325 000 €	350 000 €	350 000 €
TAXE PUBLICITE EXTERIEURE	220 000 €	212 000 €	230 000 €
TOTAL	34 779 650	35 184 725	35 532 699 €

Les Dotations et participations

Produit en progression, du fait là aussi de l'actualisation forfaitaire des bases de fiscalité puisque la Ville encaisse au chapitre des dotations, la compensation de l'Etat au titre des exonérations de la taxe foncière.

Une recette de 1 100 000 € est envisagée, produit stable par rapport à ce que la collectivité touchera en 2022. Pour rappel, ce chapitre est aussi marqué par les participations du département à destination de la petite enfance.

Les produits des services

Pas de hausse de la facturation des services.

Malgré la hausse des fluides, du coût supposé de la restauration municipale, et des nombreuses fournitures (papier, petits équipements ...etc.) la municipalité ne souhaite pas répercuter de hausse quelconque sur les familles dans le cadre des activités de services publics qui leurs sont proposées. La construction budgétaire s'établit en considérant un produit de facturation proche des 850 000 €.

Par ailleurs, la Ville inscrira pour la première fois en recettes de fonctionnement, la redevance due par la société DALKIA au titre de son activité d'exploitation du réseau de chaleur, soit une nouvelle recette de 150 000 €.

En y ajoutant : les diverses refacturations (Théâtre Arc En Ciel, EPT GOSB), les redevances d'occupation du domaine public, la Ville construira son budget 2023 avec une recette estimée à 1 200 000 €.

	Réalisé 2021	Estimé 2022	Budget 2023
Total Facturation	898 320 €	1 500 000 €* 	1 200 000 €

*Le résultat de l'exercice 2022 sur ce chapitre demeure exceptionnel, la Ville ayant procédé à des régularisations comptables avec la trésorerie d'ORLY sur des factures datant d'exercices antérieurs. La mise en place de la régie de recettes unique depuis juillet 2022 permet un traitement et un pilotage plus régulier de la facturation.

Autre information notable, la sortie de la crise sanitaire permettra à la commune de refacturer les droits de voirie aux commerçants de la Ville ayant bénéficié d'une gratuité ces deux dernières années.

Revenus des immeubles

Une recette de 120 000 € sera inscrite au chapitre des impôts indirects pour l'ensemble des loyers perçus par la collectivité sur l'ensemble de son patrimoine immobilier.

Conclusion

La Ville devrait subir en 2023 une baisse assez significative de son niveau d'épargne. Toutefois, différents scénarios de correction ont été étudiés afin d'agir sur les recettes de fonctionnement et sur un maintien des charges de gestion.

	CA Estimé 2022	Budget 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37 795 000 €	38 052 699 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 175 000 €	33 518 000 €
EPARGNE NETTE	6 620 000 €	4 534 699 €
	-	31.5 %

III. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

A. Les dépenses d'investissement en 2023

→ La poursuite des projets en AP/CP

PROJET	MONTANT TOTAL DU PROJET	AVANCEMENT %	REALISE 2022	CREDITS 2023
Réseau de chaleur urbain	9 512 408 €	95 %	2 622 249 €	457 750 €
Conservatoire de Musique et de Danse	14 722 526 €	35 %	4 049 650 €	9 461 776 €
Réhabilitation de la Cuisine centrale	1 900 000 €	4.9 %	93 000 €	1 000 000 €
Requalification du centre sportif Evasion	12 800 000 €	0.4 %	50 000 €	400 000 €
Construction de la propriété du 8 rue sainte Geneviève*	3 000 000 €	3 %	100 000 €	800 000 €

*Maison de la Citoyenneté et ludothèque

Accusé de réception en préfecture
094-219400652-20221221-22-083-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

→ La démarche verte de la collectivité

En 2023, la Ville continuera d'investir fortement dans des projets axés sur l'environnement.

Parmi ces projets vertueux, l'exercice 2023 permettra le démarrage ou la poursuite des travaux suivants :

- Démarrage des travaux relatifs au plan vélo avec l'établissement d'une enveloppe pluri annuelle de travaux encadré par AP/CP au moment du Budget Primitif ou du Budget Supplémentaire 2023 ;
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux dont là aussi la réalisation et l'enveloppe budgétaire sera pluriannuelle ;
- Fin des travaux relatifs à la réalisation du Réseau de Chaleur Urbain ;
- Réaménagement de la promenade du Ru ;
- Remplacement du bassin de récupération des eaux pluviales de l'espace du sport ;
- Achat de matériel pour mise en œuvre du tri sélectif dans les bâtiments communaux ;
- Poursuite des travaux de renaturation avec des travaux de désartificialisation des sols évalués annuellement à 200 k€ et la rénovation de la cour d'école la Grange (inscrite dans un projet de désartificialisation global des cours d'écoles sauf l'école Médicis déjà réalisé en 2022) avec un démarrage des travaux soumis à l'octroi préalable de subventions par nos différents partenaires.
- Lancement des études « SMART CITY » avec un travail axé sur les économies d'énergies.

B. Les recettes d'investissement en 2023

→ Les Subventions d'investissement

Malgré un fort volume de dépenses d'équipement, la Ville devrait pouvoir compter sur un bon niveau de subventionnement avec notamment le versement de 3 108 817 € au titre des projets suivants :

- **Réseau de Chaleur Urbain** : 1 245 817 € par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME). Puis sur ce même projet, le solde de la subvention régionale pour 903 000€.
- **Conservatoire de Musique et de Danse** : les travaux du Conservatoire se termineront probablement fin 2023 ou en début d'année 2024, des acomptes sur la subvention pourront être appelés en cours d'année. 800 000 € devraient pouvoir être encaissés en cours d'exercice budgétaire.
- Les travaux du **bassin de récupération des eaux de pluie de l'Espace du Sport** qui ont lieu actuellement sont également subventionnés par la Région Ile-de-France pour 100 000 €.
- **Désartificialisation des sentes** : 60 000 € de subvention pour le financement des travaux ayant eu lieu en 2022 sur les différentes sentes de la Ville que l'Etat soutien au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

→ Fonds de compensation de la TVA avec une recette attendue de 1 300 000 €.

IV. EQUILIBRE 2023-2025

A. Prospective de fonctionnement 2023-2025

Quelles perspectives en matière de recettes ?

En ce qui concerne la fiscalité et la facturation :

- Prendre une délibération relative aux tarifs de taxes de séjours pourrait être prise en 2023 pour une application en 2024, afin de correspondre davantage aux tarifs de taxes de séjour appliqués par les collectivités voisines, la Ville de Rungis appliquant une tarification inférieure de 10 % sur chaque typologie d'hébergement (de l'hôtel 1 étoile jusqu'au Palace).
- Prendre une délibération en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour instaurer une hausse de la facturation des enseignes. En cumulant les évolutions physiques qui seront connues après le diagnostic terrain et en appliquant une nouvelle tarification, une recette supplémentaire de 60 000 € peut être envisagée dès 2024.
- 38 000.00 € de produit de foncier bâti supplémentaires en 2024 par l'entrée en imposition des logements situés rue de Vuillefroy de Silly.
- La redevance réseau de chaleur : 150 000 € dus par la société DALKIA au titre du contrat de concession conclu avec la Ville.

Quelles corrections pour contenir les charges de gestion ?

→ Les pistes contractuelles

Face à l'évolution des dépenses liées au contexte international, la Ville a souhaité revoir ses contrats publics dont l'exécution est forfaitaire et qui monopolisent les plus forts crédits. L'objectif est d'obtenir des résultats rapides en termes d'économies en maintenant toutefois un cahier des charges rigoureux à l'égard des administrés, usagers des services publics.

A titre d'exemple, la Ville travaille actuellement sur le périmètre de plusieurs prestations forfaitaires afin d'envisager des pistes d'optimisation.

INTITULE DU CONTRAT	PRESTATAIRE	MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL € TTC	AJUSTEMENTS PROPOSES
NETTOYAGE DES LOCAUX	EUROPE SERVICE PROPTETE	591 067 €	Moins de fréquences de nettoyage sur les bâtiments administratifs
NETTOIEMENT DES VOIES ET PLACES	EUROPE SERVICE VOIRIE	413 832 €	Même réflexion - Travail autour des fréquences d'entretien
NAVETTE PARC HOTELIER – AEROPORT D'ORLY	PRÊT A PARTIR TOURING CAR	569 156 €	Marché à optimiser moins de fréquences horaires sur certaines périodes et peut être plus sur d'autres.
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	AGRIGEX	591 260 €	Moins de fréquences ? Zones récupérées en régie ?

→ Les pistes budgétaires

Même si les économies n'y sont pas substantielles, les services administratifs ont tous consentis à une réduction de principe de leurs lignes de crédits afin de participer à l'effort de maintien des marges de manœuvre de la collectivité. Certaines dépenses de fournitures seront désormais mutualisées dans le but de rationaliser les commandes.

B. Evolution prévisionnelles des charges et recettes de gestion (2023-2025)

	2022 simulé	2023	2024	2025
Recettes totales	37 795 000* €	38 052 699 €	38 433 225 € +1%	38 817 557 € +1%
Charges totales	31 175 000 €	33 518 000 € + 7.5 %	34 096 000 € + 1.7 %	34 785 360 € + 2.02 %
Charges générales (011)	7 100 000 €	9 000 000 €	9 180 000 €	9 363 600 €
Dépenses de Personnel (012)	13 750 000 €	14 300 000 €	14 586 000 €	14 731 860 €
Subventions et participations (65)	3 850 000 €	3 850 000 €	3 900 000 €	3 939 000 €
Atténuations de produits (014)	6 250 000 €	6 178 000 €	6 430 000 €	6 751 500 €
EPARGNE	6 620 000 €	4 534 699 €	4 337 225 €	4 032 197 €

* + les recettes exceptionnelles incluant le produit des ventes ne pouvant être anticipées

C. Les hypothèses d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement 2023-2025

Travaux neufs / € TTC						
Libellé	AP/CP	Montant Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Bassin de récupération		840 000	250 000	590 000		
Centre sportif évasion	X	12 800 000	100 000	400 000	700 000	5 500 000
Conservatoire		14 722 526	4 049 650	9 461 776		
Désartificialisation des sentes		800 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Maison de la citoyenneté / ludothèque		3 000 000	250 000	800 000	1 950 000	
Performance énergétique des bâtiments communaux		2 000 000		500 000	500 000	500 000
Réaménagement chemin piéton voie des laitières		800 000		400 000	400 000	
Réseau de chaleur urbain	X	9 512 408	2 622 249	467 750		
Réfection cuisine centrale	X	1 900 000	93 000	1 000 000	807 000	
Agrandissement cimetière		800 000			800 000	
Acquisitions foncières		6 807 800	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Circulation douce - plan vélo		4 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Stade Lucien Grelinger		1 620 000		80 000	1 540 000	
Total projets neufs		59 602 734 *	8 564 899	15 899 526	8 897 000	8 200 000

*Montant total de l'opération avec répartition des crédits de paiement réalisé depuis 2020 et pouvant s'étaler jusqu'à 2026

Entretien courant / € TTC					
Libellé	Montant Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Espaces verts - espace public	4 740 000	740 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Travaux bâtiment	5 200 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Voirie / vidéoprotection	5 500 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Surcharge foncière bailleurs sociaux	3 650 000	850 000	700 000	700 000	700 000
Achat divers - mobilier + informatique	1 500 000	300 000	300 000	300 000	300 000
ENTRETIEN COURANT du patrimoine bâti et des espaces publics	24 590 000	4 590 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000

PROJETS NEUFS + ENTRETIEN COURANT				
Période 2021 - 2026				
Montant Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
84 192 734 €	13 154 899 €	15 939 526 €	12 897 000 €	12 200 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	SUBVENTIONS NOTIFIEES & ATTENDUES (Estimation en attente d'autres notifications)			
	2022	2023	2024	2025
<i>SUBVENTION RESEAU DE CHALEUR URBAIN ADEME</i>		1 245 817,00 €		
<i>SUBVENTION RESEAU DE CHALEUR URBAIN REGION</i>		903 000,00 €		
<i>SUBVENTION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE</i>	636 900,00 €	800 000,00 €	686 100,00 €	
<i>SUBVENTIONS PLAN VELO (estimée 50%)</i>			500 000,00 €	500 000,00 €
<i>SUBVENTIONS EQUIPEMENT EVASION (estimée 20%)</i>				
<i>SUBVENTION CUISINE CENTRALE (estimée 20%)</i>			380 000,00 €	
<i>SUBVENTION BASSIN DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE EDS</i>		100 000,00 €		
<i>SUBVENTION DESARTIFICIALISATION DE SENTES</i>		60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
<i>SUBVENTION MAISON CITOYENNE (estimée 10%)</i>			300 000,00 €	
<i>FCTVA (10%) car PB Eligibilité des dépenses</i>	970 426,91 €	1 315 489,90 €	1 989 952,60 €	1 289 700,00 €
<i>TAXE D'AMENAGEMENT</i>	1 350 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	2 957 326,91 €	4 524 306,90 €	4 016 052,60 €	1 949 700,00 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400652-20221221-22-083-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

V. PROSPECTIVE GLOBALE 2022-2025

	2022 simulé	2023	2024	2025
Recettes totales (i)	37 795 000 €	38 052 699 €	38 433 225 € +1%	38 817 557 € +1%
Charges totales (i)	31 175 000 €	33 518 000 € + 7.5 %	34 096 000 € + 1.7 %	34 785 360 € + 2.02 %
Charges générales (011)	7 100 000 €	9 000 000 €	9 180 000 €	9 363 600 €
Dépenses de Personnel (012)	13 750 000 €	14 300 000 €	14 586 000 €	14 731 860 €
Subventions et participations (65)	3 850 000 €	3 850 000 €	3 900 000 €	3 939 000 €
Atténuations de produits (014)	6 250 000 €	6 178 000 €	6 430 000 €	6 751 500 €
EPARGNE (i) (iii)	6 620 000 €	4 534 499 €	4 337 225 €	4 032 197 €
Dépenses d'équipement (ii)	13 154 899 €	19 899 526 €	12 897 000 €	12 200 000 €
Recettes d'investissement (ii)	2 957 326 €	4 524 306 €	4 016 052 €	1 949 700 €
Besoin de financement de l'investissement (ii) (iii)	10 197 572€	15 375 219 €	8 880 947 €	10 250 300 €
Variation du fonds de roulement (iii) (iv)	-3 577 572 €	-10 840 720 €	-4 543 722 €	-6 218 103 €
Résultat de clôture (iv)	25 869 886 €	15 029 166 €	10 485 444 €	4 267 341 €

- (i) Recettes totales – charges totales = Epargne
- (ii) Dépenses d'équipement – Recette d'investissement = Besoin de financement de l'investissement
- (iii) Epargne – Besoin de financement de l'investissement = variation du fonds de roulement
- (iv) Résultat de clôture N-1 : 29 447 458 – variation du fonds de roulement N = Résultat de clôture N